



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL - HABITAT**

PLAN N° 5A3



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5A3	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<small>CONCEPTION: Atelier Urbain - urbanisme et architecture 3 rue des Moulins, 79200 LA CHENÈVE</small>	<small>DESIGN: URUSO Cartographie 20 TER Avenue de Gennes, 79000 ANNECY</small>	<small>FONDS CADASTRAL: Cadastre EDGEO - Juin 2019 Droits de l'Etat réservés Détails sur www.cadastre.gouv.fr MAJ 01/01/2021</small>	

Édition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES AGRICOLES**
 Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
 N : Zone naturelle
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
 Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Zone fréquemment inondée
 Zone exceptionnellement inondée
- ★ Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 ○ Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
 Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)

La Taillée

Le Gué-de-Velluire



Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
52	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARANS
53	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARANS
54	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARANS
55	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARANS
193	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARANS
202	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARANS
205	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARANS
206	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARANS